



#### **4.2 Objectifs du projet**

La demande en terrains à bâtir est très forte dans la Commune de SARTENE dont le développement s'est fait limitativement autour de la ville mais plutôt dans les manteaux de Tizzano sur la mer et Serraggia ou Foce sur l'intérieur. La demande émane, pour ce qui est de l'intérieur des Sartenais qui n'ont, aujourd'hui de choix que de se tourner vers des villages voisins (Rocca). L'activité annuelle du golfe de Murtoli représente un potentiel de constructions "à l'année" (personnel) et secondaires (golfeurs). Enfin, Serraggia a bénéficié ces dernières années d'un regain de permis de construire et les habitants cherchent aujourd'hui des terrains pour leurs enfants (petits terrain inclus dans le projet).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le Plan d'Aménagement sous forme d'un lotissement accordé en 2012 prévoyait l'entrée du projet depuis la RT 40 car la demanderesse ne possède pas d'accès à son terrain depuis la rue du hameau? Depuis, cet accès existe mais il est limité en capacité. De concert avec les services de la sécurité, cette entrée décalée permet de créer un bouclage et un second accès à Serraggia et permet d'offrir aux terrains limitrophe un accès plus sécurisé. Le fond de la route et la chaussée ont été réalisés en 2014, début 2015 et des finitions en 2017.

Un relevé géomètre a été réalisé pour déposer une modification (tracé de route définitif), ce qui permis d'apprendre que le PA avait été classé caduc pour "non dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier".

Les travaux prévus dans le cadre de la nouvelle demande de PA sont:

. Sur la voirie: profilage définitif des voies, traitement des talus, traitement de la sortie sur la RT, aménagement des entrées de lots, puis réalisation des trottoirs et de la chaussée conformément aux plans.

. Concernant les réseaux: Réalisation de l'ensemble des réseaux souterrains; EU/EV jusqu'à une mini station de traitement (Geocorse), ce qui a permis au projet de compter quelques lots de plus, Adduction Eau Oitable avec une bache en haut de terrain, un réseau de raccordement "Orange", un éclairage public actionné par des détecteurs de présence...

. Des aménagements publics: quelques espaces aménagés pour la détente, le traitement des abords de voirie et, si la Commune le souhaite, la mise à disposition d'un terrain pour réaliser une place qui manque au hameau (ESV 3).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les ambitions de la demanderesse ont été revues à la baisse devant les réactions administrative car le projet avait été remodelé en joignant au PA lotissement, une exploitation agricole sur le reste de la propriété avec possibilité de maraîchage, utilisation des eaux traitées, possibilité de jardins partagés...

Le présent projet se limite en la création d'une zone d'habitations, sans exploitation à terme, pour la demanderesse.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ,dans sa phase 2012, a déjà été soumis aux avis de l'autorité environnementales (défrichement et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (avec accord de M? le Préfet).

Une demande de défrichement en juillet 2017 'dossier préalable cas par cas, a conduit à un arrêté exigeant une ETUDE D'IMPACT sur l'ensemble de la propriété. Cette étude a été faite et remise par M. Félicien TRAMONI (GEO 2A).

La présente demande, et l'autorisation qui devrait en découler, sera annexée à la demande de PERMIS d'AMENAGER en maorie de SARTENE.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Permis d'aménager - TRANCHE 1; 12 lots .. Surface de planchers autorisés:	
Permis d'aménager - TRANCHE 2; 12 lots .. Surface de planchers autorisés:	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de SARTENE  
Hameau de SERRAGGIA  
Lieu-dit MINORA SUPRANA  
Section M parcelle n° 669

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Le terrain a obtenu, sur l'équivalent surface de la présente demande un Arrêté Préfectoral autorisant le défrichement; Arrêté n° 11-SEEF-195 du 11 septembre 2011.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Avant le dépôt de dossier du PA couvrant la totalité de terrain (environ 9ha), une demande cas par cas a été adressée à la DRAE qui a conduit la demanderesse a réaliser une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis le 17 octobre 2018 de la part de la MRAE.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan des risques incendie
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il sera réalisé une seule mini station d'épuration EU/EV pour l'ensemble du projet. Un drainage des eaux épurée sera réalisée sous la conduite d'un géologue (GEO 2A)
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Note: Le projet d'aménagement ne nécessite pas de surplus de déblais par rapport aux remblais. Le règlement du lotissement prévoit le même objectif mais la demanderesse ne maîtrisera pas les différentes constructions.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun projet d'aménagement ne peut être totalement vertueux. Le tout c'est de réduire au maximum les impacts en préservant la libre circulation de la faune (pont pour les rampants et tortues, éclairage de nuit subordonné à la présence sur la route d'un véhicule ou d'un piéton (humain).
<b>Milieu naturel</b>			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un espace agricole voué autrefois à l'élevage des moutons devenu aujourd'hui une zone de maquis raz et moyen.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eclairage public commandé par détecteurs de présence.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux issues de la mini station EU/EV par drainage dans le sol.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets sont de type ménagers et régulièrement enlevés par les services de la Communauté de Communes Sartonais Valinco

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain situé en dehors des zones répertoriées (voir carte)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet prévu en deux tranches seulement.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet envisagé étant limité à la création de parcelles susceptibles d'être construites, les mesures pouvant être mises en place pour limiter l'impact de cet aménagement sur l'environnement sont de deux ordres: liés au projet d'aménagement, liés à la réalisation des constructions.

Pour ce qui est du projet d'aménagement (du fait de l'aménageur), le projet évite les grandes étendues de terrain privatisées pour permettre une circulation plus facile de la faune. La voirie a été redessinée sur place à travers le tracé réel (existant) qui a évité la destruction des grands végétaux en respectant les zones rocheuses. L'imperméabilisation des voies sera faite à minima, préférant une voie de 3m et des espaces de croisement qu'une voie de 6m sur la totalité du tracé. un ouvrage (pont) est prévu pour permettre le passage de petits animaux, de rampants ou autre sous la voirie. Du point de vue visuel, tous les talus créés (dans les virages entre autres) seront traité par la mise en place de jardinières et leur plantation de végétaux endémiques, extrait du maquis environnant.

Pour ce qui est des constructions réalisées, le règlement du lotissement prévoira des obligations strictes en matière d'environnement et d'insertion dans le site qui devront être appliquées et contrôlées par les services de la Ville.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Si, pour le projet complet sur plus de 9 ha, et en l'absence d'évaluation environnementale couvrant la commune, l'étude d'impact pouvait se comprendre. Dans ce projet réduit (3,5 ha) et analogue au PA obtenu en 2012, la partie des terrains utilisés se situent le long du hameau de Serraggia et constituent une zone à faible pente ou à pente moyenne, sans caractère naturel particulier (maquis bas, arborisation peu dense, ne présentant pas un biotope remarquable car ces terrains servaient de pâturage jusqu'aux années 50.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Outre les documents listés ci-dessus, nous joignons en annexe: .. L'arrêté de défrichement obtenu sur le même terrain le 11 septembre 2011 .. L'arrêté d'aménagement du 02 juillet 2012 .. L'avis de la MRAE sur l'étude d'impact de 2018.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Serraggia

le 07 octobre 2020

Signature

